www.symsem.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le montant de la Redevance Incitative correspond au coût de l'ensemble du service public de gestion des déchets : la collecte et le traitement des ordures ménagères et des sacs jaunes, du verre, le fonctionnement des déchèteries, et les frais de fonctionnement du SYMSEM. Le coût total étant réduit grâce à la revente du tri sélectif et des participations des éco-organismes.

Certains trouvent cette redevance trop élevée. Il est vrai que si l'ensemble des habitants respectait les consignes de tri, et pratiquait le compostage des bio-déchets, ce montant pourrait diminuer.

Les erreurs de tri coûtent 3,6 fois plus cher que le bon geste de tri. La tonne d'emballages déposée dans le bac d'ordures ménagères au lieu d'être triée dans le sac jaune coûte 128 € au lieu de rapporter 139 €.

La comparaison avec d'autres collectivités montre cependant que les habitants du territoire du SYMSEM sont majoritairement des citoyens responsables :

À Marseille le coût est de 217 € par habitant, à Paris il est de 215 € par habitant, à Montpellier, il est de 167 € par habitant, à Nîmes le coût est de 162 € par habitant, et à Lille, il est 153 € par habitant.

Ensemble, continuons à faire de notre territoire un exemple en matière de gestion de nos déchets.

Bonne année 2025 à tous !!!

René Schuller

Actualités du SYMSEM

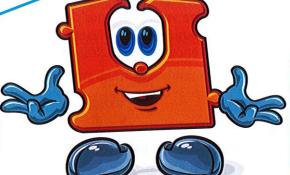
Le prêt de broyeur est de nouveau

Le prêt de broyeur est de nouveau

Le prêt de broyeur est de lectriques,
disponible, avec 3 broyeurs électriques,
disponible, avec 3 branches n'excédant
pas disponible, avec 3 branches n'excédant
pas un disponible, avec 3 branches n'etant pas
pas un diamètre de 40mm, et n'étant pas
pouvant broyer de 40mm, et n'etant pour
pouvant broyer de 40mm, et n'etant pas
pouvant diamètre de 40mm, et n'etant pour
pouvant diamètre de 40mm, et n'etant pas
pouvant diamètre de 40mm, et n'etant pas
pouvant diamètre de 40mm, et n'etant pas
pouvant broyer des branches n'excédant
pouvant broyer des pranches n'excédant
pouvant broyer des 40mm, et n'étant pas
pouvant broyer de 40mm, et n'etant pouvant
pouvant diamètre de 40mm, et n'etant pouvant
pas un diametre de 40mm, et n'etant pouvant pou

Depuis la fin de cette année, vous pouvez venir déposer vos articles de sport et de loisirs à la déchèterie de Pogny. Comme à celle de Courtisols, un container y est mis en place. Vos équipements seront confiés à l'éco-organisme Écologic afin d'être valorisés.

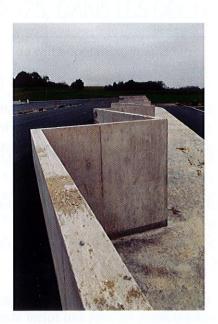
Une nouvelle plateforme de déchets verts pour y déposer des branchages sera ouverte dans la déchèterie d'Arrigny en 2025!



Attention, à partir du 6 janvier 2025, les jours de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes changent. Pensez à bien vérifier sur votre calendrier 2025.

Nouvelle déchèterie

OUVERTURE DE LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE À SAINTE-MÉNEHOULD



Dans le dernier Écho du SYMSEM, nous vous annoncions que les travaux de la nouvelle déchèterie de Sainte-Ménehould avaient débuté. Et bien ça y est, elle sera ouverte à partir du 4 janvier 2025! N'hésitez pas à consulter votre calendrier 2025 afin de découvrir les horaires d'ouverture de la déchèterie, ou bien vous pouvez également les retrouver sur notre site internet toute l'année. Pour rappel, la nouvelle déchèterie va permettre d'augmenter le tri par la valorisation des matières, tout en réduisant la quantité de déchets dans la benne des encombrants grâce aux différentes filières existantes. Elle va également permettre de faciliter l'accès pour les usagers.

Cette déchèterie se situe dans la Zone des Accrues, 51800 Sainte-Ménehould. L'ancienne, située rue de la Sucrerie, sera définitivement fermée dès l'ouverture de la nouvelle. Compte tenu de l'ouverture de cette déchèterie et de son agrandissement, la déchèterie de Villers-en-Argonne fermera définitivement ses portes à compter du 31 décembre 2025.

Après Sainte-Ménehould, c'est à Pargny-sur-Saulx qu'une nouvelle déchèterie devrait voir le jour. Ce projet est actuellement en étude.

Nouveautés pour les déchèteries du SYMSEM

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

Dès le 2 janvier 2025, de nouveaux horaires, basse saison du 1^{er} novembre au 31 mars, et haute saison du 1^{er} avril au 31 octobre, seront mis en place dans toutes les déchèteries du SYMSEM. De plus, certains jours d'ouverture seront modifiés. Après avoir étudié les passages en déchèteries, peu d'usagers viennent en déchèterie en fin de journée sur la période de la basse saison. Nous avons donc voulu optimiser les périodes de plus grande affluence en adaptant les horaires et le nombre de gardiens dans les déchèteries.

Pensez à vérifier les horaires d'ouverture avant de vous présenter en déchèterie, via notre calendrier ou notre site internet.

PLANS DES DÉCHÈTERIES

Depuis la fin du mois d'août 2024, des plans de déchèteries sont disponibles sur le site internet du SYMSEM, dans la catégorie « Déchèteries », onglet « Jours et horaires d'ouverture ».

Ces plans ont été réalisés afin de faciliter votre venue dans nos déchèteries, puisque l'ordre des bennes présentes est indiqué, vous permettant de préparer votre chargement en suivant cet ordre. Cela vous permet de gagner du temps, mais aussi d'éviter que les déchèteries soient trop encombrées et ainsi réduire le temps d'attente pour chacun d'entre vous.







Collecte & Redevance Incitative

NOUVEAU PRESTATAIRE DE COLLECTE

Suite à la liquidation judiciaire de notre prestaire de collecte initial, Éco-Déchets, la société Sepur a repris le marché de collecte depuis le 1^{er} août 2024. Ce changement a amené à quelques perturbations dans les collectes lors des premières semaines, mais nous travaillons en étroite collaboration avec cette société afin qu'il y ait le moins de problème possible. De ce fait, la société Sépur a repris les collectes des déchets sur le territoire du SYMSEM, mais est également en charge de la livraison, de la reprise ou du changement de bac concernant la Redevance Incitative.

Sepurj Engagés pour l'avenir de nos territoires

GRILLE TARIFAIRE 2025 DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La grille tarifaire est votée par les élus du Comité Syndical chaque année.

Grâce aux bons gestes de tri de chacun, celle-ci reste inchangée pour l'année 2025, par rapport à 2024. Continuons!

Particuliers : Habitats individuels et collectifs				
Nombre de personnes dans le foyer	Volume du bac	Part fixe	Prix de la levée supplémentaire du bac à partir de la 19ème	Prix du passage supplémentaire en déchèterie à partir du 19 ^{ème} passage
1 pers.	120 litres	113,00€	6,00€	4,00€
2 pers.	120 litres	170,00€	6,00€	4,00€
3 à 4 pers.	180 litres	238,00€	8,00€	4,00€
5 pers. et plus	240 litres	306,00€	10,00€	4,00€
Collectifs	660 litres	568,00€	30,00€	4,00€

Pour les professionels, les collectivités..., plus d'informations sur notre site internet www.symsem.fr ou au 03 26 70 19 28.

RAPPEL POUR LE PAIEMENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Lors du règlement de votre Redevance Incitative, pensez à bien indiquer :

- Le numéro du titre correspondant ;
- Le nom du redevable si celui-ci est différent de celui du virement ou du chèque.

Si le règlement est fait par chèque, il est obligatoire de joindre le talon de paiement détachable.

Si vous souhaitez un échelonnement de paiement de votre facture, cela est possible, mais vous devez obligatoirement faire une demande à la Trésorerie par courrier.



/ Pour rappel, tout emménagement, déménagement, ou changement de situation (naissance, couple, séparation, décès...) doit nous être signalé sur notre site internet www.symsem.fr via le formulaire dédié, ou bien par téléphone au 03 26 70 19 28.



Collecte de pneumatiques

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS, DU 17 FÉVRIER AU 1^{ER} MARS 2025, DANS LES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Lors de cette opération, vous pourrez venir déposer vos pneus usagés aux horaires habituels d'ouverture des déchèteries.

/!\ Nous vous rappelons que le dépôt de pneus en dehors de cette opération est strictement interdit en déchèteries.

LES CONDITIONS DE COLLECTES :

- Les pneus doivent être obligatoirement non jantés ;
- Types de pneus autorisés : véhicules légers, pneus de 4x4, pneus de motos ;
- Le dépôt est limité à 4 pneus par foyer ;
- La présentation de la carte d'accès aux déchèteries est obligatoire.



À titre indicatif, les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les pneus usagés, dans la mesure où leur prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage!

Opération compost

OPÉRATION DISTRIBUTION DE COMPOST

Dans le cadre de l'édition 2025 de « Tous au compost! », le SYMSEM organise pour sa quatrième année, une distribution gratuite de compost dans les déchèteries d'Arrigny, Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Pogny et Sainte-Ménehould, du 29 mars au 04 avril 2025 inclus, dans la limite des stocks disponibles.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de venir avec :

La carte d'accès aux déchèteries (1 seule fois pour toute l'opération, et uniquement pour les particuliers) ;

Des contenants et outils (caisse, sac, pelle...) afin de récupérer le compost.

Une quantité maximale de 50L par foyer sera autorisée.

